

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

2018

Comptes annuels consolidés et audités de la société Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 préparés conformément aux normes IFRS



RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés:

Définitions :

« K€ » '000 Euros

EBITDA Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

Exercice clos le 31 décembre (K€)	2018	2017
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	25.170	29.686
Résultat d'exploitation	414	4.944
Marge d'exploitation	1,6%	16,7%
Résultat avant impôts	5	4.272
Résultat net	73	4.171
Marge nette	0,3%	14,1%
Cash Flow		
EBITDA	4.164	7.765
EBITDA/Chiffre d'affaires	16,5%	26,2%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	2.892	1.679
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Crediteurs)	-128	171
Actif immobilisé corporel	34.804	37.153
Actif Total	50.081	54.390
Dettes à long terme	6.539	8.681
Capitaux propres	29.491	32.260

Activité

Conditions du marché

Du côté des ventes, 2018 a été une année étonnamment difficile.

En décembre 2017, le prix de l'aluminium a connu une période de volatilité sans précédent. Après une forte hausse sur quelques jours, celui-ci a reculé, puis fortement augmenté en avril 2018. Depuis, le prix de l'aluminium s'est stabilisé à des niveaux décroissants.

Dans cette situation, la Société a connu un mouvement de déstockage dans la chaîne de distribution en Europe. Face aux incertitudes liées à la forte volatilité du prix de l'aluminium, les distributeurs ont reporté leurs achats et diminué leurs stocks autant que possible avant d'être obligés de se réapprovisionner. Il s'agit, pour eux, essentiellement d'un exercice de couverture du prix de l'aluminium LME et ne reflète traditionnellement pas une diminution de la demande sous-jacente d'aluminium anodisé.



La demande des distributeurs de métaux a repris au cours de l'année pour atteindre son volume annuel normal.

La forte baisse de la demande d'un important client industriel en raison de changements dans sa logistique et sa gestion des stocks a également entraîné une baisse marquée des ventes auprès de ce client.

Enfin, les offres packagées — dans lesquelles la Société fournit à la fois le métal et le traitement de surface pour des projets architecturaux - a été faible en Europe et ailleurs de façon inattendue. Notamment, aucun projet majeur en Chine n'a été conclu au cours de l'exercice, bien que cela ait été partiellement compensé par un certain nombre de nouveaux projets en Thailande.

Dans ce contexte, la Société a mis fin à ses relations avec son distributeur chinois exclusif et collabore désormais avec différentes entreprises dans le cadre d'accords non exclusifs. La Société a toujours l'intention de constituer un réseau de distribution en Chine en partenariat avec un acteur local et d'étendre ainsi la portée de ses activités liées aux offres packagées en Chine.

Le Conseil d'administration anticipe une croissance significative des produits de la Société sur le marché de la construction en Chine, où de grands projets d'infrastructure sont prévus. Pour accompagner ce changement stratégique, la Société a désormais mis en place un représentant permanent sur le marché chinois afin d'accroître sa connaissance du marché.

Résultats

En 2018, les ventes de la société se sont contractées dans une conjoncture dominée par la hausse continue des incertitudes économiques et par la forte volatilité de la demande sur les marchés finaux. L'activité a été plus particulièrement pénalisée par un important mouvement de déstockage dans la chaîne de distribution au premier trimestre compte tenu des fortes fluctuations du cours de l'aluminium et par une forte dégradation de la demande au quatrième trimestre, tandis que les deuxième et troisième trimestres ont été plus favorablement orientés.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'établit à 25.170 K€, en baisse de 15,2% par rapport à 2017.

Les ventes de services d'anodisation (22.542 K€) sont en retrait de 11,2 % par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par le tassement conjoncturel de plusieurs marchés européens de la société (distribution et architecture), qui gomme la bonne tenue des marchés industriels. La contribution des ventes de services d'anodisation à partir de la nouvelle activité d'anodisation verticale est de 115 K€ en 2018.

Les ventes d'offres packagées (anodisation et métal inclus) sont en forte baisse en raison de la diminution de la demande de projets architecturaux en Chine. Sur l'ensemble de l'exercice, elles s'établissent à 2.628 K€ (- 38,9 %) et représentent 10,4 % du chiffre d'affaires total contre 14,5 % en 2017. La contribution des ventes d'offres packagées à partir de la nouvelle activité d'anodisation verticale est de 90 K€ en 2018.

Les charges opérationnelles sont globalement maitrisées dans un contexte de baisse importante de l'activité. L'EBITDA diminue de 3.601 K€ pour ressortir à 4.164 K€, représentant 16,5% du chiffre d'affaires. Cette baisse s'explique principalement par des évolutions déjà constatées pour une grande partie au premier semestre de l'exercie : i/ la diminution de la marge brute (-2.741 K€) compte tenu de la baisse des ventes et du poids des charges non productives de mise en service des deux nouvelles lignes de production (541 K€), ii/ l'augmentation de la masse salariale (+415 K€) du fait du recrutement



de personnel supplémentaire pour faire face au démarrage de la ligne 6, iii/ l'augmentation des autres charges (+453 K€) en raison de l'augmentation des taxes environnementales et de la diminution des subventions de Finanzamt.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 3.378 K€, en hausse de 853 K€ par rapport à 2017, et incluent les amortissements de la nouvelle ligne 6 en Allemagne et de la nouvelle ligne d'anodisation verticale en Belgique. Les amortissements d'immobilisations incorporelles s'établissent à 372 K€.

Le résultat d'exploitation baisse de 4.530 K€ pour s'établir à 414 K€, contre 4.944 K€ en 2017. Le résultat d'exploitation est influencé négativement par la comptabilisation de frais non récurrents de démarrage des deux nouvelles lignes de production pour un montant de 598 K€, essentiellement comptabilisé au premier semestre de l'exercice. Sans tenir compte de ces charges non récurrentes, le résultat d'exploitation ressortirait à 1.012 K€ en 2018.

Après des charges financières nettes de 409 K€, le résultat avant impôts s'établit à 5 K€.

La société allemande enregistre en 2018 une charge d'impôt de 115 K€ compensée par une reprise de provisions d'impôts au titre de 2017 pour un montant de 183 K€. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés (voir note 7).

Le résultat net de l'exercice atteint 73 K€, en repli de 4 098 K€ par rapport à 2017.

Bilan

Après les importants investissements réalisés au cours des exercices précédents, les actifs immobilisés ont diminué en passant de 45.104 K€ au 31 décembre 2017 à 42.524 K€ au 31 décembre 2018. La Société a investi 1.254 K€ contre 7.238 K€ sur l'ensemble de l'année 2017 avant subsides.

En Allemagne, une série de problèmes techniques a provoqué des retards importants dans l'entrée en production de la ligne 6. Il est rappelé que la Société a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 1.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 (voir note 12). Il convient de souligner que la Société entend se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées. Une réunion avec le 'Landesförderinstitut Sachsen- Anhalt' se tiendra en 2019.

En Belgique, la ligne d'anodisation verticale a été mise en service avec succèss au premier trimestre 2018.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles enregistrée au moment de l'acquisition de l'ancienne société italienne Italfinish, dont certains actifs ont permis le récent développement de cette ligne, s'établit à 5.849 K€ au 31 décembre 2018.

La valeur des stocks augmente de 109 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis.



Les créances diminuent compte tenu de la baisse importante des ventes au quatrième trimestre 2018 par rapport au quatrième trimestre 2017.

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2018 s'établit à 231 K€ contre 1.120 K€ au 31 décembre 2017.

Les prêts bancaires diminuent de 1.003 K€ pour ressortir à 13.144 K€. Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 6.206 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 5.203 K€.

Le poste créditeurs est en baisse de 376 K€ pour atteindre 5.981 K€. Les provisions s'établissent 1.462 K€ et incluent une provision de 1.125 K€ pour remboursement éventuel des subventions en Allemagne (cf. supra).

Les capitaux propres s'établissent à 29.491 K€, en baisse de 2.769 K€ par rapport au 31 décembre 2017. Cette évolution tient principalement compte du résultat de l'exercice 73 K€ et du paiement d'un dividende de 2.792 K€.

Programme d'investissements

2018 aurait dû être une année stimulante pour Coil avec le démarrage de deux nouvelles lignes de production :

- la nouvelle ligne d'anodisation verticale en Belgique permet à la Société, pour la première fois, d'anodiser des tôles d'aluminium selon son procédé de renommée mondiale. Il s'agit d'une extension très importante de l'activité de la Société pour anodiser du métal de calibre plus épais avec des quantités minimales de commandes beaucoup plus faibles que pour l'anodisation en continu.
- la nouvelle ligne d'anodisation en continu à usage intensif d'une capacité de 15.000 tonnes en Allemagne permet à la Société d'étendre la capacité dimensionnelle de son usine allemande qui pourra désormais colorer l'aluminium traité.

La ligne d'anodisation verticale a fonctionné conformément aux attentes depuis sa mise en service au premier trimestre 2018 ; mais s'agissant d'une nouvelle extension de l'activité d'anodisation en continu, sa contribution aux ventes de la société n'est pas significative, comme il était à prévoir dans une année de démarrage.

La nouvelle ligne d'anodisation en continu en Allemagne (ligne 6) a été développée pour remplacer la ligne 3 en Belgique, qui, construite en 1985, nécessite aujourd'hui d'importantes rénovations avant de pouvoir reprendre sa production ultérieurement.

La ligne 6 a été construite sous la supervision d'un chef de projet et d'un certain nombre de sous-traitants, dont beaucoup avaient déjà travaillé sur la conception de la ligne 5.

Depuis son entrée en production, la ligne 6 a été confrontée à une série de problèmes techniques et de pannes - totalement hors de contrôle de la Société - qui a affecté son automatisation, ainsi que ses installations mécaniques et environnementales.

En particulier, un roulement de la ligne 6 cassé dans le courant du mois d'avril a obligé la Société à réouvrir sa ligne 3 en Belgique avec pour conséquence des frais non récurrents importants et des coûts de production plus élevés. Il est précisé que ce roulement n'avait pas été fabriqué conformément aux spécifications requises.

Dans ce contexte, la ligne 3 a été maintenue en service en substitution de la ligne 6 pendant le reste de l'exercice.



A la fin d'année, la ligne 6 fonctionnait enfin de manière fiable. Au moment de la rédaction de ce rapport, la ligne 3 fonctionnait toujours en appoint et était exploitée pour effectuer des colorations électrolytiques en attendant le transfert effectif de sa production vers la ligne 6.

Par ailleurs, la nouvelle station environnementale en Allemagne dédiée aux deux lignes de production a rencontré dès son démarrage des problèmes de conception, avec pour conséquence une consommation de lait de chaux excessivement élevée tout au long de l'année. Ces problèmes ne devraient être résolus qu'en juin 2019.

Le Conseil d'administration estime que les coûts associés en 2018 à ces différents problèmes s'élevaient à 0,6 M€.

Les effets négatifs liés à l'installation environnementale et à la poursuite de l'exploitation de la ligne 3 devraient continuer de peser en 2019. Le Conseil d'administration espère que ces problèmes pourront être résolus rapidement.

Dans la mesure du possible, des actions en justice sont intentées contre des sous-traitants et des assureurs, mais la priorité est clairement de résoudre ces différents problèmes techniques.

Ces éléments ont enfin eu un effet supplémentaire au cours de l'exercice 2018 avec un temps de management excessivement consacré à la résolution de ces problèmes, au lieu de se focaliser sur les autres parties productives de l'entreprise.

Perspectives

Malgré les nombreux problèmes rencontrés en 2018, la société est très confiante dans l'avenir du produit anodisé. La Société a désormais une gamme exceptionnelle et sans précédent de dimensions, de textures et de couleurs.

Afin d'intégrer sa nouvelle ligne d'anodisation verticale, qui utilise la même technologie de production que l'anodisation en continu, la Société a l'intention de commercialiser à l'avenir ses produits sous la marque Aloxide. Un nouveau site Internet est en cours de développement pour soutenir cette initiative.

Comme mentionné dans les précédents rapports de la Société, une nouvelle ligne d'anodisation en continu a récemment été construite en Italie. Il reste à déterminer l'effet que cette ligne aura sur la structure du marché, ceci dépendant en grande partie de la qualité des produits de cette société concurrente.

En outre, il a été annoncé en 2018 que deux des plus gros clients de la Société seraient fusionnés à la suite de l'acquisition d'Aleris par Novelis. Au moment de la rédaction de ce rapport, cette opération est soumise aux approbations réglementaires. Ses conséquences sur la structure du marché ne sont pas aujourd'hui claires. Le marché de l'aluminium anodisé est pour ces deux entreprises un marché attractif mais de niche.

Le Conseil d'administration anticipe pour 2019 une stabilité du marché européen de la distribution, un développement de l'activité d'anodisation verticale et une nette reprise de l'activité d'offres packagées en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.



Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de sa réunion le 26 avril 2019.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2018 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du Conseil d'Administration Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2018	2017
Chiffre d'affaires	2	25.170	29.686
Variation des stocks	9	108	237
Matières premières		-7.613	-9.525
Charges de personnel	5	-6.281	-5.866
Amortissements et dépreciations	8	-3.750	-2.820
Autres charges	3	-7.220	-6.767
Résultat opérationnel	3	414	4.944
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-409	-672
Résultat net avant impôts		5	4.272
Impôts différés	7	-	-
Impôts	7	67	-101
Résultat net		73	4.171
Part du groupe		73	4.171
Part des minoritaires			
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		2018	2017
Résultat net après impôts		73	4.171
Autres éléments du résultat global			
Cash flow hedges	17.4.2	-	
Ecart de conversion			
Effet d'impôt			
Résultat total global		73	4.171
Part du groupe		73	4.171
Part des minoritaires			
Résultat de base des activités poursuivies par action		0,03€	1,50 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.778.282
Résultat dilué des activités poursuivies par action		0,03€	1,50 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.778.282

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.



POSITION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2018	2017
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles	8.1	34.804	37.153
Immobilisations incorporelles	8.2	6.031	6.278
Impôts différés	7.2	1.637	1.637
Garanties & dépôts		52	36
Total		42.524	45.104
Actifs courants			
Stocks	9	1.835	1.726
Créances	10	5.491	6.439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	231	1.120
Total		7.557	9.286
Total de l'Actif		50.081	54.390
Capitaux propres			
Capital appelé	13.2	7.538	7.538
Prime d'émission	13.2	6.252	6.252
Réserves	13.2	15.701	18.470
Total		29.491	32.260
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	6.539	8.681
Total		6.539	8.681
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	13.3	6.598	5.454
Impôt courant	7	12	137
Provisions	12.1	1.462	1.501
Créditeurs	12.2	5.981	6.357
Total		14.051	13.449
Total du Passif		50.081	54.390

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.



		<i>F</i>		"
FTAT	CONICOL	IDE DEC	FILLY DE	TDECADEDIE
FΙΔΙ	CONSUL	IDF DFS	FILLX IJF	TRESORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Notes	2018	2017
Liquidités en début d'exercice	11	1.120	2.337
Cash flow des activités d'exploitation:			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	414	4.944
Amortissements normaux	8	3.750	2.820
Impôts	7	-22	-35
Diminution/(Augmentation) des créances	10	948	1.964
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	-108	237
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions	12	-416	-3.766
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-409	-672
dont intérêts payés		-366	-645
Total cash flow des activités d'exploitation		4.157	5.492
Cash flow des activités d'investissement:			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	-1.129	-7.097
Acquisitionsd'immobilisations incorporelles	8.2	-125	-141
Subventions	8.1		1.152
Subventions (remboursement soumis à conditions)	8.1		750
Remboursements/(Paiements) cautions et dépôts			
Total cash flow des activités d'investissement		-1.254	-5.336
Ressources nettes de liquidités avant financement		2.903	156
Cash flow des activités de financement:			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.3	-6.206	-3.432
Nouvel emprunt à long terme	13.3	5.203	3.350
Dividendes Payés	13.2	-2.792	-1.396
Mouvement emprunts court terme/crédit de caisse		-6	-29
Amortissements frais financiers		8	11
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2		1
Augmentation capital	13.2		122
Total cash flow provenant des activités de financement		-3.793	-1.373
Augmentation/ (Diminution) des liquidités		-890	-1.217
Liquidités en fin d'exercice	11	231	1.120

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.



ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 décembre 2016	13	7.500	-4	6.172	15.715	29.382
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2017					4.171	4.171
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-18	-18
Dividend Payment					-1.396	-1.396
Augmentation de capital		41		80		121
Achat action propres (contrat de liquidité)			1			1
Solde au 31 décembre 2017		7.541	-3	6.252	18.471	32.260
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-49	-49
Dividend Payment					-2.792	-2.792
Résultat global de la période 2018					73	73
Résultat global de la période 2018					73	73
Achat action propres (contrat de liquidité)						
Augmentation de capital						
Solde au 31 décembre 2018	13	7.541	-3	6.252	15.702	29.491

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'établissent à 29.491 K€ en diminution de 2.769 K€ par rapport au 31 décembre 2017. Cette diminution tient principalement compte du résultat de l'exercice (73 K€) et de la distribution du dividende (2.792 K€).

Versement d'un dividende annuel pour un total de 2.792 K€

L'assemblée générale annuelle du 6 juin 2018 a décide de distribuer un dividende aux actionnaires pour un montant total de 2.792 K€, soit 1 euro brut par action. Le dividende a été payé le 14 septembre 2018.



NOTES

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement (anodisation horizontale et verticale) de surface d'aluminium et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés pour le compte des plus grands laminoirs, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (métal plus traitement de surface) pour les marchés de la construction et de l'architecture.

(b) Faits significatifs de l'exercice

Investissements en Allemagne

Après avoir conclu fin 2017 son investissement de 24,1 millions dans sa nouvelle ligne de pointe (ligne 6), la Société a rencontré en 2018 une serie de problèmes techniques qui a provoqué des retards importants dans l'entrée en production de cette nouvelle ligne. Les montants investis dans la ligne 6 et les subventions reçus sont classés dans le compte immobilisations.

- Investissements en Belgique

Après avoir finalisé en décembre 2017 son investissement de 4.499 K€ dans sa nouvelle ligne d'anodisation verticale (4 028 K€) et sa nouvelle ligne de coupe à longueur (471 K€), la Société a mis en service avec succès sa nouvelle ligne d'anodisation verticale au cours du premier trimestre 2018. Les montants investis dans cette ligne sont classés dans le compte immobilisations.

- Dividende annuel

L'assemblée générale annuelle du 6 juin 2018 a décidé de distribuer un dividende aux actionnaires pour un montant total de 2.792 K€, soit 1 euro brut par action. Le dividende a été payé le 14 septembre 2018.

(c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2018 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en date du 26 avril 2019.

(d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2018, et présenté en détail sur le site internet http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias/index fr.htm.



Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2017.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cette période toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE et applicables à sa période comptable démarrant le 1 janvier 2018. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2018.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC comme approuvé par l'UE, sont entrés en vigueur à partir de cette période :

Les normes ou interprétations nouvelles, ou les amendements aux normes en vigueur, ne doivent être présentés que s'ils ont résulté dans un changement de méthode comptable qui a affecté la période ou pourrait affecter les suivantes. Il n'y a pas lieu de présenter les normes ou interprétations qui n'ont eu aucun effet sur les méthodes comptables de l'entité ou les montants reconnus dans les états financiers.

- ➢ IFRS 1 Première application des IFRS Amendements relatifs aux améliorations annuelles cycle 2014-2016 (décembre 2016)
- FRS 2 Paiement fondé sur des actions Amendements relatifs à la clarification de la classification et mesures des paiements fondés sur des actions (juin 2016)
- FIFRS 4 Contrats d'Assurance Amendements relatifs à l'interaction d'IFRS 4 et d'IFRS 9 (septembre 2016)
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)



- ➤ IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- FRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients Clarifications (émission originale en avril 2016)
- ➤ IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises Amendements relatifs aux Améliorations annuelles cycle 2014-2016 (décembre 2016)
- ➤ IAS 40 Immeubles de placement Amendements relatifs à la clarification des transferts d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles de placement (décembre 2016)
- > IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (décembre 2016)

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entrainé aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2018.

- ➤ Améliorations annuelles cycle 2015-2017 (décembre 2017) *
- Amendements aux reference du cadre conceptual dans les Standards IFRS (mars 2018)*
- ► IFRS 3 Regroupements d'entreprises Amendements relatifs à la définition d'une entreprise (octobre 2018) *
- > IFRS 9 Instruments financiers Amendements relatifs aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (octobre 2017)
- > IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016)
- > IFRS 17 Contrats d'assurance (émise en mai 2017) *
- > IAS 1 Présentation des états financiers Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018) *
- > IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018) *
- > IAS 19 Avantages du personnel Amendements relatifs à la modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies (février 2018) *
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises Amendements relatifs à des intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (octobre 2017) *
- FRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (juin 2017)

^{*} Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2018



Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1 janvier 2018 comme émis par l'IASB et l'IFRIC mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2018 et/ou pas encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2018.

(e) Base de la présentation

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur.

Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2018 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2018.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes futures.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 6 K€ et 1 072 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit (293 K€), les provisions pour retraite (224 K€), provisions pour remboursement des subventions reçus au titre de l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg car les conditions proposées ne seront pas atteintes (1.125 K€), provisions au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (112 K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1.637 K€).

(f) Règles de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

La Société a choisi de ne pas consolider la filiale United Anodisers SRL, acquise en 2015. Les raisons sont décrites dans la note 8.2.

(g) Devises

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'Euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.



Les états financiers statutaires de chaque entité du groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de la Société consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par la Société pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- * La Société s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- L'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- * Il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

(i) Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.

L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements



annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production no.4 et no. 5	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 — 20 ans

Les subventions non remboursables dont a bénéficié les lignes de production n° 5 et 6 de Coil Gmbh en Allemagne ont été déduites de son prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». Les autres biens en leasing sont classés sous la dénomination « leasing opérationnel ».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, amortissement et dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement portée en résultat. Le groupe a contracté un leasing de ce type pendant l'année 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1.485K€ ont été investis en 2014 et 127K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à juin 2021.

Les paiements effectués dans le cadre des leasings opérationnels sont enregistrés au compte de résultat, de manière linéaire, pendant la durée du leasing, sauf lorsqu'une autre alternative est plus représentative de la durée pendant laquelle la société bénéficie de l'usage de l'immobilisation.

Immobilisations incorporelles

Lors que l'investissement est jugé significatif, les know-how, logiciels et charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.



Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Goodwill - regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisés à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité peuvent entrainer un impact en résultat. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduisent que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

En 2015, le groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8.650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 5.326 K€ a été comptabilisé en Goodwill.(voir Note 8.2)

Tests de dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.



La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5^{ème} année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour le s goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

(j) Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out »); il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transports et de conditionnements encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

(k) Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. A chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

(I) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.



(m) Avantages du personnel

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

La loi du 18 décembre 2015, applicable depuis le 1° janvier 2016, modifie notamment le calcul du rendement minimum garanti légalement sur les engagements de pension de type contributions définies.

Pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, l'ancien rendement minimum garanti légalement s'applique, c.-à-d., 3.75% sur les contributions des salariés et 3,25% sur les contributions des employeurs. Ces plans sont assurés, mais la garantie donnée par la compagnie d'assurance ne couvre pas la garantie complète requise en vertu de la présente loi sur les retraites.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum garanti légalement est déterminé selon une formule qui est basée sur le rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires de l'Etat belge à 10 ans. Une modification du taux d'intérêt se fait toujours au 1^{er} janvier s'il y a une différence substantielle par rapport au taux de rendement précédent (0,25% ou plus). Une fourchette est également prévue, avec un minimum absolu de 1,75% et un maximum absolu de 3,75% pour le rendement minimum garanti légalement. Dans certains cas, les entreprises n'ont pas entièrement couvert leur risque de rendement au moyen d'un contrat d'assurance. Il est donc possible que des paiements supplémentaires soient demandés par l'employeur pour compenser un déficit potentiel. Selon IAS19R, ces types de plans peuvent être considérés comme des prestations définies.

Méthodologie utilisée par Nexyan dans cette évaluation :

Sur la base des principales caractéristiques du plan, Nexyan a utilisé la méthode de projet/réduction pour évaluer le passif. Ils n'ont pas appliqué l'article 115 d'IAS 19R pour évaluer les actifs, de sorte que ceux-ci sont équilibrés dans les réserves mathématiques.

Nexyam a réalisé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2018 conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cotisations payées dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels (OCI) intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.



Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription court du 1 er mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date de publication obligatoire, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complétement executé en 2016 et 2017.

(n) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

(p) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, et à 25% à partir de 2020. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.



Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'ins soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs pour toutes les lignes de production ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement d'impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le nouveau taux d'imposition en vigueur à partir de 2018.

(q) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

(r) Subventions

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Finanzamt, le ministère des finances allemand, sont prises directement en résultat. Au 31 décembre 2017, les subventions de 2011 et 2012 pour un montant de 272 K€ sont enregistrés en résultat.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen- Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen Anhalt, de la République allemande, des fonds européens pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pour un montant de 5.368 K€. Car les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ont pas été atteintes, une provision pour remboursement de subventions de 1.125 K€ et une provision de 112 K€ au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions a été comptabilisée au 31 décembre 2018 (voir note 12). Il convient de souligner que la Société entend se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées.



(s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.



2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes de « package » ou « projets »). En 2018, le chiffre d'affaires correspondant à cette activité a atteint 2 628 K€ contre 4 298 K€ en 2017.

Les revenus du Groupe provenant de clients externes et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

	20	2018		17
K€	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Chiffre d'affaires	Immobilisations
Europe	24 249	34 804	26 605	37 153
Asie	825		2 537	
Etats-Unis	12		0	
Autres Pays	85		545	
Total	25 170	34 804	29 686	37 153

En 2018, le Groupe a réalisé 84% de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients et le client le plus important a représenté près de 22%.

Le Conseil d'Administration a identifié que l'entreprise n'avait qu'une seule segmentation opérationnelle.

3. AUTRES CHARGES

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants :

K€	2018	2017
Frais généraux	2.939	2.718
Honoraires	4.281	4.049
TOTAL	7.220	6.767

Les frais généraux sont en progression par rapport à l'année précédente compte tenu de l'augmentation des taxes environnementales et de la diminution des subventions de Finanzamt. Les honoraires sont en augmentation par rapport à l'année précédente pour les raisons suivantes : prime à l'administrateur délégué-président du conseil (350 K€). A contrario, ils tiennent compte de la diminution des frais d'avocats (117 K€).



4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2018	2017
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	20	67

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

Nombre d'employés et coûts y afférents	2018	2017
Nombre moyen d'employés		
Direction et administration	45	42
Production	87	83
Total	132	125
Frais de personnel	K€	K€
Salaires	4.399	4.125
Charges sociales et autres charges de personnel	1.786	1.668
Subventions		
Personnel intérimaire	70	70
Indemnité de départ	26	3
Total	6.281	5.866

Les frais de personnel sont en progression par rapport à l'année précédente en raison du recrutement de 7 employés de production-administration pour le démarrage de la ligne 6 en Allemagne.

6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2018	2017
Produits financiers		
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-301	-450
Frais financiers et bancaires	-108	-222
Total	-409	-672

Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts est de 2,3% contre 3,2% en 2017.



Les frais financiers et bancaires de 2017 comprennent une provision de 112 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement d'une partie des subventions obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 1.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 (voir note 12).

7. IMPÔTS

7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2018	2017
Charge d'impôts courants		
Exercice en cours	115	102
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	-183	
Total d'impôts repris en compte de résultats	-68	102

Réconciliation du la charge d'imposition effective :

K€	2018	2017
Bénéfice avant impôts	5	4.272
Ajustement de la base taxable		
Charges non déductibles fiscalement	1058	205
Intérêts notionnels	-28	-41
Total	1035	4.436
Taux d'impôt en vigueur	29,58%	33,99%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	-306	-1.508
Différence de taux d'imposition	6	24
Utilisation de pertes fiscales récupérables	185	1.382
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures		
Autres ajustements		
Total	-115	-102
Taux effectif d'impôt	2259,82%	2,38%



L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande a enregistré en 2018 une charge d'impôt de 115 K€ compensée par une reprise de provisions d'impôts au titre de 2017 pour un montant de 183 K€. Au 31 décembre 2018, la société mère faisait état de pertes fiscales de 7.275 K€ (2017 : 10.061 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2017 : 0 K€).

En Belgique, depuis le 1er janvier 2018, le taux de base de l'impôt des sociétés est passé de 33% à 29%. En 2020, il s'élèvera à 25%. La contribution complémentaire de crise, qui s'ajoute au taux de base, est passée de 3% à 2% et sera supprimée en 2020.

En ce qui concerne la déduction pour les pertes antérieures de la maison mère, elle sera limitée à un montant de 1.000.000 €. Au-delà de ce seuil de 1.000.000 €, la déduction sera limitée à 70% des bénéfices subsistants. Autrement dit, 30% des bénéfices dépassant 1.000.000 € ne pourront plus être neutralisés par la déduction pour pertes antérieures. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

7.2 Impôts différés

	Actifs		
K€	2018	2017	
Impôts différés net	1.637	1.637	

Les créances d'impôts calculées sur les pertes fiscales devraient , selon nos prévisions actuelles, être utilisées dans un futur proche. Le montant des pertes fiscales dont les impôts différés ne sont pas activées à la clôture de l'exercice s'élève à 727 k€ (7 275 k€ - 6 548 k€).

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019 à 25% à partir de 2020. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.



8. IMMOBILISATIONS

8.1. Immobilisations corporelles

K€	Terrains et bâtiments	Terrains et bâtiments - en cours	Installations- constructions	Installations- constructions - en cours	Installations et constructions - en leasing	Petit mobilier et outillage	Total
Valeur d'acquisition							
Au 1er janvier 2018	19.352	0	63.873	509	1.597	919	86.250
Augmentations	5	0	809	192	0	123	1.129
Cessions et désaffectations	-	-		0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0
Reclassement balance d'ouverture	0	0	-100	0	0	0	-100
Au 31 décembre 2018	19.357	0	64.582	701	1.597	1.041	87.278
Amortissements							
Au 1er janvier 2018	10.758	0	36.899	0	685	756	49.097
Dotations de l'exercice	526	0	2.580	0	227	45	3.378
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			0			0	0
Au 31 décembre 2018	11.284	0	39.479	0	912	801	52.475
Au 1er janvier 2018	8.594	0	26.974	509	913	163	37.153
Au 31 décembre 2018	8.073	0	25.103	701	686	241	34.804

Après les importants investissements réalisés au cours des années précédentes, les actifs immobilisés ont baissé en passant de 37.153 K€ au 31 décembre 2017 à 34.804 K€ au 31 décembre 2018. Les acquisitions d'immobilisations concernent des investissements en Belgique (795 K€) et en Allemagne (334 K€).

En Allemagne, une série de problèmes techniques a provoqué des retards importants dans l'entrée en production de la ligne 6. En Belgique, la ligne d'anodisations verticale a été mise en service avec succèss le premier trimestre 2018.

Les dotations aux amortissements de l'exercice (3.378 K€) comprennent des amortissements de la ligne 6 (918 K€) et les amortissements de la ligne d'anodisation verticale (239 K€) et de la ligne de coupe à longueur (54 K€).



8.2. Immobilisations incorporelles

K€	Logiciel	Autres Immo incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2018	1.453	1.552	5.326	8.331
Augmentations	124	0	0	124
Au 31 décembre 2018	1.577	1.552	5.326	8.455
Amortissements				
Au 1er janvier 2018	1.309	686	57	2.053
Dotations de l'exercice	85	286	0	371
Au 31 décembre 2018	1.395	972	57	2.424
VNC 1 janvier 2018	144	866	5.269	6.278
Au 31 décembre 2018	183	580	5.269	6.031

En 2015, la Société a fait l'acquisition de la société italienne United Anodisers srl (ex Italfinish) pour un montant de 8.650K€. Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, Coil a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. Les obligations découlant de la fermeture du site italien ont été entièrement prises en charge par le vendeur du site, qui assumait de la sorte l'éventuel gain ou perte de l'opération de fermeture. Compte tenu de l'arrêt du site italien, du transfert des immobilisations vers Coil et de l'accord cité avec le vendeur, les chiffres consolidés de Coil n'intègrent ni le compte de résultat, ni les montants des différents postes du bilan de United Anodisers srl.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€) :

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
Total:	8 650

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur d'une ligne d'anodisation en continu, une ligne d'anodisation par lots et une ligne de coupe en longueur.



Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Le bilan de la société United Anodisers srl

La société United Anodisers srl n'est plus en activité. Ses résultats et son bilan ne sont pas inclus dans les chiffres consolidés de la Société. Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, est pris en compte par le vendeur de United Anodisers srl. Pour information, le bilan au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Exercice clos le 31 decembre (K€)	2018
Actifs non courants	
	0
Immobilisations corporelles *	•
Total	0
Actifs courants	
Créances	62
Créances vis-à-vis UA Ltd	201
Créance vis-à-vis de Coil (non	
recevable)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Total	263
Total de l'Actif	263
Capitaux propres	
Capital appelé	10
Réserves	-3 154
Total	-3 144
Passifs courants	
Créditeur UA Ltd	3 388
Créditeurs	19
Total	3 407
Total du Passif	263

^{*} Les immobilisations corporelles qui demeurent en Italie sont du terrain et des bâtiments industriels. Compte tenu de leur emplacement, la Société estime que la valeur de réalisation de ces immobilisations est faible.



Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Selon la date d'acquisition, les actifs immatériels suivants ont été reconnus et mesurés :

a) Actif incorporels liés à l'anodisation par lots (« Batch ») : 407K€

b) Actifs incorporels liés à l'anodisation en continu (« Continuous »): 1 145K€

Ces actifs incorporels sont amortis sur une période de 10 ans, de sorte que leur valeur comptable devient

 a) Immobilisations incorporelles « Batch »
 286K€

 Prix d'acquisition
 407K€

 Amortissement partiel 2015
 - 14K€

 Amortissement 2016
 - 41K€

 Amortissement 2017
 - 33K€

 Amortissement 2018
 - 33K€

(linéairement amorti 8 ans restants après réduction de valeur en 2017)

b) Immobilisations incorporelles « Continuous ») 821 K€

 Prix d'acquisition
 1 145K€

 Amortissement partiel 2015
 -39K€

 Amortissement 2016
 -115K€

 Amortissement 2017
 -94K€

 Amortissement 2018
 -75K€

(linéairement amorti 8 ans restants après réduction de valeur en 2017)

Les actifs incorporels, comptabilisés et mesurés ci-dessus doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2018 par rapport à leurs montants initiaux.

Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Valeur Comptable	286 K€	821 K€
Standard	juste valeur	juste valeur
Taux d'actualisation	8,4%-10,9%	7,2-9,7%
Durée de vie restante utile	7 années	7 années
Croissance terminale	moyenne 2%	2%
Royalties taux	3,93%	2%
Obsolescence		Incrémentale 10% par an

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectué et une moins-value de 178 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2018.



Réduction de valeur des actifs incorporels « Batch » de 0 K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable. Par conséquence, aucune dépréciation ne doit être effectuée conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Batch »	286K€
Moins-value 2016	- 58K€
Moins-value 2017	- 0K€
Moins-value 2018	- 0K€

Juste valeur immobilisations incorporelles « Batch » 228K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Batch » s'établit à 228 K€ au 31 décembre 2018.

a) Réduction de valeur des actifs incorporels « Continuous » de 178K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable. Par conséquence une moins-value de 178 K€ a été enregistrée dans les comptes 2018 conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Continuous »	821K€
Moins-value 2016	- 145K€
Moins-value 2017	- 147K€
Moins-value 2018	- 178K€

Juste valeur immobilisations incorporelles « Continuous » 351K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Continuous » s'établit à 351K€ au 31 décembre 2018.

Test de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune des UGT séparément. Les conditions de ces tests ont été décrites cidessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Goodwill alloué	346 K€	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	8,5-10,8%	7,4-9,7%
Période de projection	2019-2023	2019-2023
Croissance terminale	2%	2%
Investissements annuels de remplacement	200 K€	1 500 K€
Marge EBITDA/CA	25,0%	23,3%



Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectué conformément à la norme IAS36 et aucune moins-value n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2018.

289K€

a) Goodwill « Batch » de 289 K€

Juste valeur Goodwill « Batch »

Goodwill alloué « Batch »	346K€
Moins-value 2016	- 57K€
Moins-value 2017	0K€
Moins-value 2018	0K€

La juste valeur du goodwill « Batch » s'établit à 289K€ au 31 décembre 2018.

b) Goodwill « Continuous » de 4 980K€

Goodwill alloué « Continuous »	4 980K€
Moins-value 2016	- 0 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Moins-value 2018	- 0 K€
lucta valaur Goodwill # Continuous »	4 080₹

La juste valeur du goodwill « Continuous » s'établit à 4 980 K€ au 31 décembre 2018.

9. STOCKS

K€	2018	2017
Stock de matière première	933	863
Stock de produits finis	372	318
Stock de pièces de rechange	1.602	1.589
Valeur brute	2.907	2.770
Provision	-1.072	-1.044
Valeur nette	1.835	1.726

La valeur des stocks augmenté de 109 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis.



10. CREANCES

Ventilation des créances clients brutes :

K€	2018	2017
Créances clients - valeur brute	4.272	5.132
Créances clients - provision	-6	-12
Créances clients - valeur nette	4.266	5.120
Autres créances	832	916
Charges à reporter	393	403
Total	5.491	6.439
K€	2018	2017
Part non échue	2366	3161
Echues à moins de 90 jours	1701	1912
Echues entre 90 jours et 6 mois	7	31
Echues entre 6 et 12 mois	189	8
Echues à plus de 12 mois	9	20
Total créances clients brutes	4.272	5.132

La provision pour créances douteuses a diminué de 6 K€ et s'établit à 6 K€ au 31 décembre 2018.

Les autres créances incluent un montant de 295 k€, compte courant de l'administrateur délégué. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués.

Au 31 décembre 2018, aucun effet à recevoir n'a été escompté par le Groupe (2017 : idem).

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

K€	2018	2017
Trésorerie	231	1.120

La trésorerie du Groupe est en diminution par rapport à l'année précédente en raison du paiement d'un dividende annuel de 2 792 K€.



12. PROVISIONS ET CREDITEURS À COURT TERME

12.1 Provisions

K€	Provision pour pré- retraite	Autres provisions pour risques	Total
Provision au 31/12/17	264	1238	1502
Dotations	42		42
Utilisations	-82		-82
Reprises			
Provision au 31/12/18	224	1238	1462

Les autres provisions incluent une provision de 1 125 K€ pour remboursement des subventions et une provision de 112K€ au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions.

Le 2 novembre 2018, la société a reçu une mise en demeure d'un cabinet d'avocats chinois agissant pour le compte d'un client chinois. Le conseil d'administration a examiné le dossier en détail lors de la réunion du 5 février 2019 et a décidé qu'aucune provision ne devrait être prise au 31/12/2018 sur la base des éléments et informations disponibles.

Provisions pour remboursement de subventions de 1 125K€

Le Groupe a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives pour obtenir ces subventions ne seront pas atteints pour les raisons suivantes :

- Conjoncture : les évolutions de la conjoncture économique ont retardé le projet, ce qui a eu une influence substantielle sur l'investissement total du projet (le budget initial est passé de 21,4 millions d'euros en 2011 à 23,8 millions d'euros en 2017), ainsi que sur les subventions allouées par Finanzamt, le ministère de finances allemand, qui ont été réduites de 2,9 M€ en 2011 à 695 K€ en 2017. En conséquence, la part du financement de Coil (fonds propres) a augmenté de 4,2 M€ et une partie de l'investissement (ligne de coupe à longueur) n'a pu être réalisée (moindre effectifs).
- Marché : le marché européen est entré dans une phase de maturité. Les prévisions de croissance étaient plus élevées au moment de la candidature initiale. Dans ce contexte, l'usine fonctionne avec trois équipes au lieu de quatre initialement prévues (moindre effectifs).
- Emploi : étant donné que le taux de chômage a fortement diminué en Saxe-Anhalt au cours des dernières années, il est plus difficile de trouver les compétences appropriées et les recrutements prennent davantage de temps.
- Modification du projet/automatisation : la société a effectué un investissement supplémentaire considérable en installant à la fois sur les lignes 5 et 6 des chariots de chargement automatisés, qui procurent de grands avantages en termes de sécurité (les déplacements limités des chariots réduisant une source importante de danger), de santé et d'environnement (élimination des fumées diesel). Cet investissement s'accompagne également d'un moindre besoin d'opérateurs.

Les conditions suspensives, notamment en termes de création d'emplois, n'étant pas atteintes pour les raisons précitées. La provision pour remboursement de subventions de 1.125 K€, comptabilisée au 31 décembre 2017, a été maintenue.



Il convient de souligner que Coil a engagé des discussions avec le Landesförderinstitut Sachsen- Anhalt et les autorités allemandes afin que les subventions ne soient pas remboursées. Étant donné que les activités de la ligne 3 à Landen ont été transférées à 100 % sur le site de Bernburg, les risques liés au projet de la ligne 6 par rapport au plan initial ont aujourd'hui disparu. En fonction des discussions menées, l'analyse de la situation peut évoluer et la provision être adaptée en conséquence.

12.2 Créditeurs à court terme

K€	2018	2017
Fournisseurs	3.925	3.430
Charges à imputer	1.195	2.024
Dettes fiscales et sociales	860	902
Autres créditeurs		
Total	5.981	6.357

Les fournisseurs sont généralement payés à 70 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur le plus important de la Société est payé à 60 jours ; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

Le coefficient d'utilisation des fonds propres

En 2018, le Groupe a emprunté 1 100 K€ pour financer les investissemnt en Belgique. En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres s'établit à 44% au 31 décembre 2018, soit un niveau presque identique à l'année précédente.

K€	2018	2017
Dette bancaire	13.136	14.135
Liquidités et équivalents de liquidité	-231	-1.120
Dette nette	12.905	13.015
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	29.491	32.260
Rapport entre la dette nette et les capitaux investis	0,44	0,40



Analyse de l'évolution de la structure de financement :

K€	Emprunts	Capital
Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):	14.135	7.471
Dont		
A moins d'un an	5.454	-
A plus d'un an	8.681	-
Mouvements de l'exercice :		
Remboursements d'emprunts à long terme	-6.206	-
Nouveaux emprunts à long terme	5.203	-
Crédit de caisse	4	
Augmentation de capital	-	
Rachat actions propres (contrat de liquidité)	-	
A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés):	13.136	7.471
Dont		
A moins d'un an	6.598	-
A plus d'un an	6.538	-

La Société a remboursé trois lignes de crédit adossées à des créances clients (straight loans) pour un total de 2 750 K€ et remplacée par un mécanisme d'escompte de factures (« Open Invoice Discounting »). Cette solution permet de financer le besoin en fonds de roulement à partir des créances de l'entreprise. Le montant reçu de l'Open Invoice Discounting est de 3 103 K€ au 31 décembre 2018 et est compris dans la catégorie 'a moins d'un an'. Le principal avantage de l'Open Invoice Discounting est de rendre immédiatement disponible un montant supérieur à un crédit classique (90% d'avances sur les factures).



13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	Nombre d'actions ordinaires	K€
Au 1er janvier 2018	2.792.387	7.471
Dont		
Actions au porteur	1.927.508	
Actions nominatives	864.879	
Au 31 décembre 2018	2.792.387	7.471
Dont		
Actions au porteur	954.515	
Actions nominatives	1.837.872	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit :

- de recevoir les dividendes décidés par le Conseil d'Administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata
- de voter lors de l'Assemblée générale annuelle et lors des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2018, le capital s'élève à 7 471 K€ et le nombre d'actions s'élève à 2.792.387 actions.

Prime d'émission

Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action	2018	2017
Actions ordinaires au 1 ^{er} janvier	2.792.387	2.777.387
Effet des actions émises		15.000
Nombre moyen pondéré d'actions	2.792.387	2.792.387

Prime d'émission

K€	2018	2017
Au 1er janvier	6.252	6.172
Augmentation		80
Au 31 décembre	6.252	6.252



Dividendes

L'assemblée générale annuelle du 6 juin 2018 a approuvé le versement d'un dividende de 1 euro par action, représentant une distribution totale de 2 792 K€ au titre de l'exercice 2018.

Compte tenu des difficultés rencontrées en 2018, le Conseil d'administration recommande de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice écoulé.

Achat d'actions propres

La Société a procédé en 2018 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Euronext Growth Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'un rapport mensuel à l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).

Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2018 s'élève à 2,676 €. Les 4 617 actions acquises en 2018 représentent 0,17 % du capital et les 4 443 actions propres cédées en 2018, aussi 0,16% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2018 s'élève à 74 210 € et les cessions en 2018 représentent une contrevaleur totale de 70 162€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2018 est de 321, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 555 728 actions propres et à la cession d'un total de 564 709 actions propres.

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courait du 1er mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complétement executé en 2016 et 2017.



13.3 Détail des emprunts bancaires

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2018	2017
Coil S.A.				
Crédit d'investissement	1998-2018	5,15%	0	23
Crédit d'investissement	2017-2024	1,75%	640	742
Crédit bail	2014-2021	2,80%	640	878
Crédit d'investissement	2017-2024	1,750%	643	750
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+3%	250	1 000
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+1,5%	0	1 000
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	338	473
Crédit d'investissement	2016-2021	EURIBOR+2%	550	770
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	532	752
Crédit d'investissement	2016-2021	2,55%	337	472
Crédit d'investissement	2018-2022	1,61%	550	0
Crédit d'investissement	2018-2022	1,44%	550	0
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+0,85%	3103	0
Coil GmbH				
Crédit d'investissement	2004-2019	2,14%	192	577
Crédit d'investissement	2004-2018	EURIBOR +1,85%	0	226
Autres emprunts	2005-2018	EURIBOR+1,85%	0	46
Crédit d'investissement	2017-2022	3,10%	4 306	5 631
Crédit d'investissement	2017-2020	EURIBOR+2,91%	513	807
Crédit de caisse	2016	3,10%	0	0
Frais de financement	-	-	-8	-11
Total			13 136	14 135



Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an » :

K€	Au t	aux fixe	Au taux	variable	Toto	al
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
A moins d'un an	2 596	2 534	4 001	2 917	6 597	5 451
Plus d'un an, moins de deux ans	2 417	2327	575	648	2 992	2 975
Plus de deux ans, moins de trois ans	2 120	2144	178	575	2 298	2 719
Plus de trois ans, moins de quatre ans	828	1843	0	178	828	2 021
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	218	551	0	0	218	551
Plus de cinq ans	211	429	0	0	211	429
Total	8 390	9 828	4 754	4 318	13 144	14 146
Frais financiers	-	-	-	-	-8	-11
Total	8 390	9 828	4 754	4 318	13 136	14 135

Les échéances des dettes à long terme à taux fixe ne dépassent pas 6 ans (2017 : 7 ans). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré pour les emprunts est de 2,3% par an (2017 : 3,2% par an).

La Société a remboursé trois lignes de crédit adossées à des créances clients (straight loans) pour un total de 2 750 K€ et remplacée par un mécanisme d'escompte de factures (« Open Invoice Discounting »). Cette solution permet de financer le besoin en fonds de roulement à partir des créances de l'entreprise. Le montant reçu de l'Open Invoice Discounting est de 3 103 K€ au 31 décembre 2018 et est comprise dans la catégorie 'a moins d'un an'. Le principal avantage de l'Open Invoice Discounting est de rendre immédiatement disponible un montant supérieur à un crédit classique (90% d'avances sur les factures).

14. DROITS ET ENGAGEMENTS

14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de leasings opérationnels non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2018	2017
A moins d'un an	138	135
Entre deux et cinq ans	438	318
A plus de cinq ans	-	
Total	576	453



Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société, de camions ou d'équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés.

Pendant les exercices 2014 et 2015, le Groupe a investi dans une installation de cogénération d'énergie, dans le but de diminuer les coûts énergétiques du site à Landen en Belgique. Des subventions proportionnelles aux économies réalisées sont reçues depuis 2015 (26 K€ en 2018). Cet investissement a été financé par un leasing financier. Les paiements de loyers (intérêts inclus) dans le cadre de ce leasing financier, non résiliable, s'établissent comme suit :

K€	2018	2017
A moins d'un an	259	259
Entre deux et cinq ans	388	517
A plus de cinq ans		
Total	647	776

Certains actifs de la société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6 862 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 6 403 K€. Au 31 décembre 2018, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 1 235 K€ (2017 : 1 348 K€) pour Coil S.A., et à 9 338 K€ en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 16 700 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le Groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage ses immobilisations.

14.2 Passifs éventuels

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la Société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la Société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi. Cela étant, le Groupe ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2018, le montant de ces provisions s'élevait à 293 K€ (2017 : 475 K€).



15. PENSIONS

15.1 Plan de pensions

A) Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2018	2017
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	54	50
Juste valeur des actifs du plan	28	25
Valeur actualisée des obligations de pension non- financées	26	25

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2018 (l'avant-dernière a été faite au 31 décembre 2017) par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont illustrées ci-dessous :

%	2018	2017
Taux d'actualisation	1,8	1,6
retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu	2	2
Inflation	2	2

Le montant comptabilisé en charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies s'élève à 4 K€ (2017 : 3 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont inclues dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

B) Les plans de type « contributions définies »

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2018	2017
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	465	457
Juste valeur des actifs du plan	381	354
Valeur actualisée des obligations de pension non- financées	84	103

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.



Réconciliation valeur actualisée des obligations de pension non-financées :

	2018	2017
Net (passif)/actif au début de la période		
Les charges de retraite comptabilisées au compte de résultat au cours de l'exercice	-32	-30
Montants comptabilisés en OCI au cours de l'exercice	22	-13
Les contributions des employeurs effectuées au cours de l'exercice	29	29

Les écarts actuariels (OCI) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 32 K€.

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2018 par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont décrites ci-dessous :

%	2018	2017
Taux d'actualisation	1,8	1,6
Mortalité décrements	MR-5 / FR - 5	MR-5 / FR - 5

15.2 Provision pour départs en pré-retraite

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la société a provisionné les montants suivants :

K€	2018	2017
Provision pour départ à la retraite	224	264

16. PARTIES LIEES

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice :

Catégorie de partie liée	K€
Administrateurs	1118
Administrateur délégué (CEO)	1393
Management exécutif	559

^{*} pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable pour ses propres cotisations sociales et autres charges.



Ces frais représentent les avantages à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes ainsi que les éventuelles indemnités de licenciement payés pendant l'exercice. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départ en retraites, de fin de contrats de travail ou paiement en actions).

Le montant payé à l'administrateur délégué et aux administrateurs inclut une prime respectivement d'un montant de 700 K€ et de 450 K€.

Au 31 décembre, le montant du compte courant de l'administrateur délégué s'élève à 295 k€. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués. Le Groupe a également enregistré une provision totale de 42 K€ pour rémunération due aux administrateurs.

Les seules autres créances et dettes existantes avec les parties liées sont celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2	2018	2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances au coût amorti	5 098	5 098	6 035	6 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	231	231	1 120	1 120
Passifs financiers				
Emprunts et dettes au coût amorti	19 129	19 135	20 628	20 656

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2	2018	2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	8 390	8 396	9 828	9 856

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).



Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

A la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie					
	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 TO					
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231	0	0	231		
Passifs						
Emprunts et dettes au coût amorti						

17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.



17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-àvis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment :

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation.
 Aucun contrat n'a été en contracté pendant l'exercice 2018;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2018 était nul. L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

Analyse de sensibilité aux devises étrangères

La valeur comptable des devises étrangères du Groupe dénommées actifs monétaires et passifs monétaires à la date du bilan est la suivante :



K€	GBP		TI	₹B	JI	γ
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actifs courants						
Passifs courants	-59	-68	-3	-8	-2	-8
Position bilancielle nette avant gestion	-59	-68	-3	-8	-2	-8
Couvertures en cours à la date de clôture						
Position bilancielle nette après gestion	-59	-68	-3	-8	-2	-8
Cours des devises contre euro	0,902	0,877	37,41	38,02	126,26	144,93
Impact d'une variation du cours de plus ou moins 10 %	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif

17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

Gestion des risques sur taux d'intérêts

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin



de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2018 aurait augmenté de 48 K€. Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

	Flux de trésorerie dans la période:				
K€	Un an maximum	De deux à cinq ans	Après cinq ans	Total	
2018					
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 596	5 583	211	8 390	
Instruments à taux d'intérêt variable	4 001	753		4 754	
Total	6 597	6 336	211	13 144	
2017					
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 534	6 865	429	9 828	
Instruments à taux d'intérêt variable	2 917	1 401		4 318	
Total	5 451	8 266	429	14 146	

18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	Pays de constitution	% du capital détenu (directement ou indirectement)
Coil GmbH	Allemagne	100%
UA SRL (en liquidation*)	Italie	100%

^{*}Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, sera pris en compte par le vendeur de l'entreprise.



19. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Néant.

20. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 134 DU CODE DES SOCIETES SUR LES EMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIETE DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre société de commissariat au titre de l'exercice 2017 et 2018 :

En K€	2018	2017
Commissariat	42	39
Autres missions d'attestation	22	0
Autres missions		92



COMPTES STATUTAIRES 2018

Comptes annuels statutaires audités de la société Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 préparés conformément aux normes belges



COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2018

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés (**C. soc.**), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

- 1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 96, § 1, 1° C. SOC.)
- 1.1 Rapport d'activités Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Programme d'investissement Coil Belgique-Allemagne

2018 aurait dû être une année stimulante pour Coil avec le démarrage de deux nouvelles lignes de production :

- la nouvelle ligne d'anodisation verticale en Belgique permet à la Société, pour la première fois, d'anodiser des tôles d'aluminium selon son procédé de renommée mondiale. Il s'agit d'une extension très importante de l'activité de la Société pour anodiser du métal de calibre plus épais avec des quantités minimales de commandes beaucoup plus faibles que pour l'anodisation en continu.
- la nouvelle ligne d'anodisation en continu à usage intensif d'une capacité de 15.000 tonnes en Allemagne permet à la Société d'étendre la capacité dimensionnelle de son usine allemande qui pourra désormais colorer l'aluminium traité.

La ligne d'anodisation verticale a fonctionné conformément aux attentes depuis sa mise en service au premier trimestre 2018 ; mais s'agissant d'une nouvelle extension de l'activité d'anodisation en continu, sa contribution aux ventes de la société n'est pas significative, comme il était à prévoir dans une année de démarrage.

La nouvelle ligne d'anodisation en continu en Allemagne (ligne 6) a été développée pour remplacer la ligne 3 en Belgique, qui, construite en 1985, nécessite aujourd'hui d'importantes rénovations avant de pouvoir reprendre sa production ultérieurement.

La ligne 6 a été construite sous la supervision d'un chef de projet et d'un certain nombre de sous-traitants, dont beaucoup avaient déjà travaillé sur la conception de la ligne 5.

Depuis son entrée en production, la ligne 6 a été confrontée à une série de problèmes techniques et de pannes - totalement hors de contrôle de la Société - qui a affecté son automatisation, ainsi que ses installations mécaniques et environnementales.

En particulier, un roulement de la ligne 6 cassé dans le courant du mois d'avril a obligé la Société à réouvrir sa ligne 3 en Belgique avec pour conséquence des frais non récurrents importants et des coûts de production plus élevés. Il est précisé que ce roulement n'avait pas été fabriqué conformément aux spécifications requises.

Dans ce contexte, la ligne 3 a été maintenue en service en substitution de la ligne 6 pendant le reste de l'exercice.



A la fin d'année, la ligne 6 fonctionnait enfin de manière fiable. Au moment de la rédaction de ce rapport, la ligne 3 fonctionnait toujours en appoint et était exploitée pour effectuer des colorations électrolytiques en attendant le transfert effectif de sa production vers la ligne 6.

Par ailleurs, la nouvelle station environnementale en Allemagne dédiée aux deux lignes de production a rencontré dès son démarrage des problèmes de conception, avec pour conséquence une consommation de lait de chaux excessivement élevée tout au long de l'année. Ces problèmes ne devraient être résolus qu'en juin 2019.

Le Conseil d'administration estime que les coûts associés en 2018 à ces différents problèmes s'élevaient à 0,6 M€.

Les effets négatifs liés à l'installation environnementale et à la poursuite de l'exploitation de la ligne 3 devraient continuer de peser en 2019. Le Conseil d'administration espère que ces problèmes pourront être résolus rapidement.

Dans la mesure du possible, des actions en justice sont intentées contre des sous-traitants et des assureurs, mais la priorité est clairement de résoudre ces différents problèmes techniques.

Ces éléments ont enfin eu un effet supplémentaire au cours de l'exercice 2018 avec un temps de management excessivement consacré à la résolution de ces problèmes, au lieu de se focaliser sur les autres parties productives de l'entreprise.

Conditions du marché

Du côté des ventes, 2018 a été une année étonnamment difficile.

En décembre 2017, le prix de l'aluminium a connu une période de volatilité sans précédent. Après une forte hausse sur quelques jours, celui-ci a reculé, puis fortement augmenté en avril 2018. Depuis, le prix de l'aluminium s'est stabilisé à des niveaux décroissants.

Dans cette situation, la Société a connu un mouvement de déstockage dans la chaîne de distribution en Europe. Face aux incertitudes liées à la forte volatilité du prix de l'aluminium, les distributeurs ont reporté leurs achats et diminué leurs stocks autant que possible avant d'être obligés de se réapprovisionner. Il s'agit, pour eux, essentiellement d'un exercice de couverture du prix de l'aluminium LME et ne reflète traditionnellement pas une diminution de la demande sous-jacente d'aluminium anodisé.

La demande des distributeurs de métaux a repris au cours de l'année pour atteindre son volume annuel normal.

La forte baisse de la demande d'un important client industriel en raison de changements dans sa logistique et sa gestion des stocks a également entraîné une baisse marquée des ventes auprès de ce client.

Enfin, les offres packagées — dans lesquelles la Société fournit à la fois le métal et le traitement de surface pour des projets architecturaux - a été faible en Europe et ailleurs de façon inattendue. Notamment, aucun projet majeur en Chine n'a été conclu au cours de l'exercice, bien que cela ait été partiellement compensé par un certain nombre de nouveaux projets en Thailande.



Dans ce contexte, la Société a mis fin à ses relations avec son distributeur chinois exclusif et collabore désormais avec différentes entreprises dans le cadre d'accords non exclusifs. La Société a toujours l'intention de constituer un réseau de distribution en Chine en partenariat avec un acteur local et d'étendre ainsi la portée de ses activités liées aux offres packagées en Chine.

Le Conseil d'administration anticipe une croissance significative des produits de la Société sur le marché de la construction en Chine, où de grands projets d'infrastructure sont prévus. Pour accompagner ce changement stratégique, la Société a désormais mis en place un représentant permanent sur le marché chinois afin d'accroître sa connaissance du marché.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

Α.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'établit à 24,9 M€, soit un niveau conforme à l'objectif révisé de la société. Il est en baisse de 15.4% par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel diminue de 3 663K€ pour s'établir à une perte de 1 253K€ contre un bénéfice de 2 410K€ en 2017. Cette evolution s'explique principalement par i) la diminution de la marge brute (- 3 942K€) en raison de la baisse des ventes et le poids des charges non productives de mise en service de la nouvelle ligne de production (258 K€), ii) l'augmentation de la masse salariale (122 K€) du fait du redémarrage de la ligne 3 en raison des problèmes techniques de la ligne 6 en Allemagne, iii) l'augmentation des autres charges d'exploitation (234 K€) compte tenu de l'augmentation des taxes environnementales, et iv) des reprises en 2017 de provisions pour risques (293 K€). Les autres charges opérationnelles ont été globalement maitrisées dans un contexte de baisse importante de l'activité. Les services et biens divers ont diminué de 654 K€ et les amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles de 522 K€.

Le résultat financier représente une charge nette de 461 K€ en 2018. Celui-ci inclut des charges financières non-récurrentes liées à la moins-value des participations United Anodisers srl (600 K€) compensées par des produits financières (350 K€).

Après ces charges financières nettes de 461 K€, le résultat avant impôts s'établit à une perte de 1 716 K€.

B.

Au niveau du **bilan**, les actifs immobilisés ont diminué de 1 968 K€ pour atteindre 24 946 K€. La Société a finalisé en décembre 2017 un nouvel investissement stratégique d'un montant de 4 499 K€, comprenant une ligne d'anodisation verticale (4 028 K€) et une ligne de coupe à longueur (471 K€). La ligne d'anodisation verticale a été mise en service avec succèss le premier trimestre 2018.

Les immobilisations financières incluent une créance de 9 322 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3 435 K€. Une partie de la créance, soit un montant de 6 847K€ est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne. Au cours de l'exercice, une moins-value sur les participations United Anodisers (600 K€) a été comptabilisée.



La valeur des stocks augmente de 27 K€ et s'établit à 1 297 K€.

Les créances commerciales ont diminué de 907 K€, compte tenu de la baisse importante des ventes au quatrième trimestre 2018. Les autres créances ont diminué de 40 K€. La trésorerie de la Société au 31 décembre 2018 s'établit à 181 K€ contre 945 K€ au 31 décembre 2017.

Les prêts bancaires augmentent de 1 274 K€ pour ressortir à 8 125 K€ contre 6 851 K€ un an plus tôt. La Société a remboursé des emprunts pour un montant de 1 179 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts en relation avec les investissements pour un montant de 2 100 K€. En cours de l'exercice la Société a également remboursé trois lignes de crédit adossées à des créances clients (straight loans) pour un total de 2 750 K€ et remplacée par un mécanisme d'escompte de factures ('Open Invoice Discounting'). Le montant reçu de l'Open Invoice Discounting est 3 103 K€ au 31 décembre 2018 et est inclus dans la catégorie 'a moins d'un an'.

Les autres dettes ont diminué de 2 792 K€ en raison du paiement du dividende de 1 € par action le 14 septembre 2018.

Les capitaux propres s'établissent à 18 071 K€, en baisse 1 716 K€ par rapport au 31 décembre 2017. Cette diminution tient principalement compte du résultat de l'exercice.

1.2.2 Affectation du résultat de l'exercice

Nous proposons d'affectuer la perte de l'exercice à l'exercice suivant. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.3 Principaux risques et incertitudes

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que soustraitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.



La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque évènement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 96, \S 1, 2°, C. SOC.)

Néant.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 96, § 1, 3°, C. SOC.)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Malgré les nombreux problèmes rencontrés en 2018, la société est très confiante dans l'avenir du produit anodisé. La Société a désormais une gamme exceptionnelle et sans précédent de dimensions, de textures et de couleurs.

Afin d'intégrer sa nouvelle ligne d'anodisation verticale, qui utilise la même technologie de production que l'anodisation en continu, la Société a l'intention de commercialiser à l'avenir ses produits sous la marque Aloxide. Un nouveau site Internet est en cours de développement pour soutenir cette initiative.



Comme mentionné dans les précédents rapports de la Société, une nouvelle ligne d'anodisation en continu a récemment été construite en Italie. Il reste à déterminer l'effet que cette ligne aura sur la structure du marché, ceci dépendant en grande partie de la qualité des produits de cette société concurrente.

En outre, il a été annoncé en 2018 que deux des plus gros clients de la Société seraient fusionnés à la suite de l'acquisition d'Aleris par Novelis. Au moment de la rédaction de ce rapport, cette opération est soumise aux approbations réglementaires. Ses conséquences sur la structure du marché ne sont pas aujourd'hui claires. Le marché de l'aluminium anodisé est pour ces deux entreprises un marché attractif mais de niche.

Le Conseil d'administration anticipe pour 2019 une stabilité du marché européen de la distribution, un développement de l'activité d'anodisation verticale, et une nette reprise de l'activité d'offres packagées en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 96, § 1, 4°, C. SOC.)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 96, § 1, 5°, C. SOC.)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 96, § 1, 7°, C. SOC. *JUNCTO* ART. 523, §1, AL. 2, C. SOC.)

Veuillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 96, § 1, 7° C. SOC. JUNCTO ART. 620, AL. 1 C. SOC.)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2018 s'élève à 2,676 €. Les 4 617 actions acquises en 2018 représentent 0,17 % du capital et les 4 443 actions propres cédées en 2018, aussi 0,16% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2018 s'élève à 74 210 € et les cessions en 2018 représentent une contrevaleur totale de 70 162 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2018 est de 321, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 555 728 actions propres et à la cession d'un total de 564 709 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 96, § 1, 8°, C. SOC.)

Néant.



9 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 28 A 31, A.R. DU 30 JANVIER 2001 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courait du 1er mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complétement executé en 2016 et 2017.

11 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.



N° BE 0448.204.633 C 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
Frais d'établissement	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	24.945.682,86	26.913.549,14
Immobilisations incorporelles	21	170.176,74	1.118.375,03
Immobilisations corporelles 6.3	22/27	11.982.006,65	13.012.267,24
Terrains et constructions	22	1.235.011,29	1.347.797,80
Installations, machines et outillage	23	9.892.656,93	10.300.638,50
Mobilier et matériel roulant	24	144.470,80	56.700,75
Location-financement et droits similaires	25	684.580,63	912.774,19
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	25.287,00	394.356,00
Immobilisations financières 6.4/6.5.1	28	12.793.499,47	12.782.906,87
Entreprises liées	280/1	12.757.205,77	12.762.538,77
Participations	280	3.435.000,00	4.035.000,00
Créances	281	9.322.205,77	8.727.538,77
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation . 6.15	282/3		
Participations	282	(0.000000000000000000000000000000000000	
Créances	283		
Autres immobilisations financières	284/8	36.293,70	20.368,10
Actions et parts	284		
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	36.293,70	20.368,10



N° BE 0448,204.633 C 3.1

	Ann
ACTIFS CIRCULANTS	
Créances à plus d'un an	
Créances commerciales	
Autres créances	
Stocks et commandes en cours d'exécution	
Stocks	
Approvisionnements	
En-cours de fabrication	
Produits finis	
Marchandises	
Immeubles destinés à la vente	
Acomptes versés	
Commandes en cours d'exécution	
Créances à un an au plus	
Créances commerciales	
Autres créances	
Placements de trésorerie	5.1/6.6
Actions propres	
Autres placements	
Valeurs disponibles	
Comptes de régularisation	6.6
TOTAL DE L'ACTIF	

Codes	Exercice	Exercice précédent
29/58	6.176.325,27	7.878.263,34
29		
290		
291		300100000000000000000000000000000000000
3	1.297.154,24	1.269.546,33
30/36	1.297.154,24	1.269.546,33
30/31	925.589,05	951.723,40
32	***************************************	
33	371.565,19	317.822,93
34		30406000000000000
35		
36	100000000000000000000000000000000000000	
37		
40/41	4.629.298,91	5.576.039,74
40	4.180.985,83	5.087.636,35
41	448.313,08	488.403,39
50/53	4.226,88	9.277,43
50	3.046,29	3.295,74
51/53	1.180,59	5.981,69
54/58	180.750,99	945.010,42
490/1	64.894,25	78.389,42
20/58	31,122,008,13	34.791.812.48



N° BE 0448,204.633 C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	ă	10/15	18.070.260,21	19.786.369,28
Capital		10	7,541,124,87	7.541.124,87
Capital souscrit		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé		101		
Primes d'émission	3	310	6.358.328,09	6,358,328,09
Plus-values de réévaluation	6	12		
Réserves		13	825.240,54	825.240,54
Réservé légale		130	725.240,54	725.240,54
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles	Ž.	133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	į.	14	3.345.566,71	5.061.675,78
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	i.	19	***************************************	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	à	16	35.724,34	57.654,42
Provisions pour risques et charges	e.	160/5	35.724,34	57.654,42
Pensions et obligations similaires		160	35.724,34	57.654,42
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales	6	163	***************************************	30040100-03331000331003110
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		



N° BE 0448.204.633 C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	13.016.023,58	14.947.788,78
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.337.520,55	3.671.349.87
Dettes financières		170/4	3.337.520,55	3.671.349.87
Emprunts subordonnés		170		Termonomenome
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	396.093,36	640.451.50
Etablissements de crédit		173	2.941.427.19	3.030.898,37
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à paver		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	00-000000000000000000000000000000000000	30111100001111111111111111
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.492.644,93	11.090.820,91
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.433.829,10	1.179.489,86
Dettes financières		43	3.353.162,14	2.000.000,00
Etablissements de crédit		430/8	3,353,162,14	2.000.000,00
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.907.336,32	4.317.704,70
Fournisseurs		440/4	3.907.336,32	4.317.704,70
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	798.317,37	801.239,35
Impôts		450/3	113.589,75	118.816,93
Rémunérations et charges sociales		454/9	684.727,62	682.422,42
Autres dettes		47/48		2.792.387,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	185.858,10	185.618,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	31.122.008,13	34.791.812,48



COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
/entes et prestations		70/76A	25.285.468,07	29.931.164,15
Chiffre d'affaires	6.10	70	24.934.639,12	29.492.291,37
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en		Alvary sexts	1.3553A-0-1306W-4550	
cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	350.828,95	438.872,78
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
oût des ventes et des prestations		60/66A	26.538.811,88	27.521.236,97
Approvisionnements et marchandises		60	10.803.965,41	11.161.824,10
Achats		600/8	10.861.573,32	10.913.679,41
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-57.607,91	248.144,69
Services et biens divers		61	8.438.027,91	9.091.911,08
Rémunérations, charges sociales et pensions $(+)/(-)$ Amortissements et réductions de valeur sur frais	6.10	62	4.075.309,66	3:952:599,57
d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.882.461,22	3.404.212,87
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations		1000	POSSESSES CARROLL	
(reprises)	6.10	631/4	24.232,00	122.621,00
reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		-292.891,55
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	314.815,68	80.959,90
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de		649		
restructuration (-)	0.40	66A		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	Ado	***************************************	
énéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-1.253.343,81	2.409.927,18



N° BE 0448.204.633 C.4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	350.338,84	1.625,27
Produits financiers récurrents		75	350.338,84	1.625,27
Produits des immobilisations financières		750	330.025,42	
Produits des actifs circulants		751	10.291,91	
Autres produits financiers	6.11	752/9	10.021,51	1.625,27
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	810.978,81	184.270,53
Charges financières récurrentes	6.11	65	210.978,81	184.270,53
Charges des dettes		650	185.607,47	163.010,00
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	6.12	651 652/9 66B	25.371,34 600.000,00	21.260,53
Sénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-1.713.983,78	2.227.281,92
Prélèvements sur les impôts différés		780	***************************************	3**************************************
ransfert aux impôts différés		680		
mpôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	2.125,29	1.773,28
Impôts		670/3	2.125,29	1.773,28
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-1.716.109,07	2.225.508,64
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
ransfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-1.716.109,07	2.225.508,64



N° BE 0448,204.633 C 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	3.345.566,71	9.361.487,26
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-1.716.109,07	2.225.508,64
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	5.061.675,78	7.135.978,62
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		***************************************
sur le capital et les primes d'émission	791	***************************************	
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		111.275,43
au capital et aux primes d'émission	691	***************************************	***************************************
à la réserve légale	6920		111.275,43
aux autres réserves	6921	*****************	********************
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	(14)	3.345.566,71	5.061.675,78
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		4.188.536,05
Rémunération du capital	694		4.188.536,05
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		



REGLES D'EVALUATION

A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l'Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans, les autres 5 ans.

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles: sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill:

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

À la suite de l'application l'article 95 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis: 5% linéaire.



Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments: 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes: sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.



Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " I'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Coil a l'intention d'acquérir le savoir-faire d'une société liée. La valeur d'achat de ce savoir-faire sera déduite de la valeur des actifs financiers.



COIL S.A. PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenue au Mondrian Hôtel, Londres, le 31 janvier 2018 à 11h45

Étaient présents : Jim Clarke (Président)

Finance & Management International S.A. (« FMI ») – Administrateur-délégué, représenté par Timothy Hutton (« CEO »)

Patrick Chassagne

Était aussi présent : Tom Frost (Administrateur Désigné)

1. Le Président a déclaré la réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :

- Recommandation à l'Assemblée Générale Annuelle du 6 juin 2018 de nommer Tom Frost en tant qu'Administrateur ;
- Bonus pour le CEO;
- Bonus pour les Administrateurs.
- 2. Le Président a proposé que Monsieur Tom Frost soit nommé Administrateur de la Société au même niveau de rémunération que Monsieur Chassagne. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2018. Cela a été approuvé l'unanimité.

L'Administrateur-Délégué a informé le Conseil d'Administration qu'il avait un conflit d'intérêt avec le point suivant à l'ordre du jour, étant donné qu'il est Administrateur de FMI. Par conséquent, l'Administrateur Délégué a indiqué qu'il ne participerait pas à la réunion durant la discussion et la résolution du point suivant à l'ordre du jour, conformément à l'Article 523, §1, Section 4 du Code des Sociétés belge. Les Administrateurs ont tenu le point suivant à l'ordre du jour en l'absence de l'Administrateur Délégué et ont justifié leur décision. En outre, les conséquences financières ont été exposées.

3. Le Président a proposé que le niveau élevé et soutenu du cours de l'action de la Société justifie la proposition et la mise en œuvre par le CEO de la stratégie approuvée il y a quelques années par le Conseil d'Administration et mise en œuvre avec succès dans le cadre des investissements Line 6 et Aloxide. La performance future de la Société s'est considérablement accrue, de même que le potentiel de dividendes supplémentaires plus élevés pour les investisseurs. Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un bonus de 700.000 EUR.

Le CEO a ensuite rejoint la réunion.

4. Le Président a proposé, au vu du niveau élevé et soutenu du cours de l'action de la Société et du potentiel commercial permis par la stratégie de la Société, que les bonus suivants soient proposés :



Jim Clarke 400.000 EUR Patrick Chassagne 50.000 EUR

Ces bonus seront sujets à ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 juin 2018.

5. Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion est levée.





Numéro d'entreprise : BE0448,204.633

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COIL SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société Coil SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Coil SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat consolidé et des autres élèments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à KEUR 50.081 et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de KEUR 73.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points 7.2 et 8.2 des comptes consolidés, qui décrit les estimations comptables critiques et les jugements en matière des pertes de valeur estimées pour le goodwill et les impôts différés.

Nous attirons votre attention sur le point 12.1 des comptes consolidés, qui décrit les estimations comptables critiques et les jugements en matière d'une mise en demeure reçu d'un cabinet d'avocats.

BERCHEMSTADKONSTRAAT 78 - 2600 ANTWERFEN - BELGIUM - TEL. (+32 (0)3 230 31 55 - WWW.MEZETS.DE MAZARS BEDRUFSREVISOREN - RÉVISEURS O'ENTREPRISES - BURGERDIER VOMBOTSCHAF ONDER DE VORM VAN EEN COOPDANTEVE VEHNOOTSCHAF BTW : BE 0428 837 889 - RPR BRUSSEL EN AUTWIRFEN - BANEAN : 406-2000171-25 * 363-0518040-45







Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 - Coil SA - rapport du commissaire 31 décembre 2018 - pg. 2

Points clés de l'audit

Les points clès de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous avons dû nous appuyer sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Evaluation du goodwill

Le goodwill représente 10,52% de l'actif total du bilan consolidé et résulte d'une acquisition d'une société italienne, United Anodiser sri. Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées: l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation suivant la norme IAS36 ont été effectués pour chacune de ces unités séparèment. Ces derniers tests sont subjectifs par nature en raison des jugements qui doivent être faits, notamment sur le rendement futur.

Comme indiqué dans la note 8.2, le Groupe utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité pour chaque unité génératrice de trésorerie appropriée, sur la base des hypothèses clés suivantes:

- Taux de croissance des ventes;
- Marge de négociation; et
- Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Par conséquent, les tests de dépréciation de goodwill sont considérés comme un point clé de l'audit en raison de l'impact des hypothèses susmentionnées, comme indiqué dans la note 8.2. des états consolidés.

Nous avons concentré nos tests sur les principales hypothèses formulées par la direction et nos procédures incluaient, entre autres:

- Évaluation et identification des unités génératrices de trésorerie;
- Évaluation du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'évaluer le taux d'actualisation utilisé;
- Comparaison des prévisions de flux de trésorerie avec les budgets approuvés et avec des autres informations économiques et de marché pertinentes, ainsi que tester les calculs sousjacents;
- Analyses de sensibilité





Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 - Coil SA - rapport du commissaire 31 décembre 2018 - pg. 3

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en Ilquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce demier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;







Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 - Coil SA - rapport du commissaire 31 décembre 2018 - pg. 4

 nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.





Numéro d'entreprise : BE0448.204.633 – Coll SA – rapport du commissaire 31 décembre 2018 – pg. 5

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et sont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Anvers, le 29 avril 2019

Mazars Reviseurs d'Entreprises SCRL Commissaire Représenté par

Anton Nuttens Réviseur d'entreprises